

Création d'un espace de convivialité au Domaine des Clémarais à Aubange (a) Commune : AUBANGE (b) Nom du village ou de l'entité : AUBANGE (c) Descriptif : Création d'un espace de convivialité au Domaine des Clémarais à Aubange	Fiche n° M-P2
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

CRÉATION D'UN ESPACE DE CONVIVIALITE AU DOMAINE DU CLÉMARAIS À AUBANGE

1. Description du projet

Le projet vise à aménager un espace public extérieur de convivialité à Aubange, à l'arrière du Domaine du Clémarais, dont les bâtiments actuels datent de 1839 et sont classés.

Le but est de renforcer la convivialité et les échanges entre les habitants et les usagers du site qui accueille déjà le syndicat d'initiatives, un hall sportif, un potager partagé.

Les aménagements du lieu sont encore à définir : bancs, plaine de jeux, espace de street workout, etc. Des œuvres d'art en lien avec les spécificités locales pourront être intégrées.

Des liens seront également à établir avec les liaisons douces en projet (Domaine du Clémarais – Aix-sur-Cloie) et en réflexion (Domaine du Clémarais -centre d'Aubange).

Notons qu'un budget communal a été retenu pour la réalisation d'investissements afin de solutionner les problèmes d'inondation du lieu.

2. Justification du projet

Le domaine du Clémarais à Aubange, avec sa Tour aux Effraies, est une spécificité villageoise dont les habitants sont fiers. Cependant, ils estiment que ce patrimoine local manque de mise en valeur de manière générale.

Dans l'objectif de favoriser la convivialité et les échanges dans les villages, tout en préservant et en mettant en valeur l'environnement naturel et patrimonial, créer un espace extérieur au domaine du Clémarais répondrait à de multiples enjeux : La transmission d'une identité collective, du patrimoine et de l'espace local ; l'intégration des adolescents ; le maintien de la population jeune sur le territoire ; la protection et la valorisation des espaces naturels ; la valorisation du patrimoine local et l'attractivité touristique.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Objectif	2. Favoriser la convivialité et les échanges dans les villages
Objectif opérationnel	2.1 Offrir des lieux de qualité (intérieurs, extérieurs) et des animations afin de renforcer les relations et solidarités entre les habitants

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024** : Lutter pour la préservation de notre planète (Intégrer systématiquement dans toutes les politiques communales un volet relatif à la préservation de l'environnement) ;
- **Agence de Développement Local (ADL)** : Impulser, dynamiser et coordonner des actions d'attractivité et de marketing territorial ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS) 2020-2025** : Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous ;
- **Maison du Tourisme du Pays d'Arlon** : Valoriser le territoire du Pays d'Arlon pour en faire une destination touristique à part entière ;
- **Parc Naturel de Gaume (PNDG)** : Valoriser l'identité territoriale et ses ressources naturelles et humaines ; Améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie dans les villages ; Sensibiliser le public aux différentes richesses naturelles, culturelles etc. de notre région.